



BULLETIN MUNICIPAL

Site Internet de la commune : www.commune-faramans.fr

Conseil municipal du 07 mars 2024

Comptes administratifs 2023 :

Le conseil municipal a validé à l'unanimité les comptes administratifs 2023 suivants :

- **Assainissement :**

→ *Exploitation* : résultat de clôture avec un excédent de 80 652,39 €.

→ *Investissement* : résultat de clôture avec un déficit de 1 900,95 €.

Le solde d'exécution cumulé (2022 + 2023) s'élève à + 296 799,17 €

- **Commune :**

→ *Fonctionnement* : résultat de clôture avec un excédent de 152 925,03 €.

→ *Investissement* : résultat de clôture avec un déficit de 254 052,51 €.

Le solde d'exécution cumulé (2022 + 2023) s'élève à + 422 491,55 €.

Note : **Solde d'exécution cumulé** = total cumulé des recettes - total cumulé des dépenses.

Les totaux cumulés incluent les résultats de 2023 et les reports de l'exercice 2022.

Écoles du RPI (Regroupement Pédagogique intercommunal) :

Un conseil d'école s'est tenu le 12 février 2024. Divers projets d'école sur le RPI ont été présentés lors de cette réunion. Le compte rendu sera disponible sur le site de la commune et PanneauPocket dès sa finalisation (compter 5 à 7 semaines).

L'effectif du RPI est actuellement de 182 élèves.

Renouvellement pour trois ans de la dérogation permettant l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours.

Bâtiments :

→ Appartement au-dessus de la Mairie : celui-ci a été rénové et reloué à M. ARGOUD Dorian à partir du 1^{er} mars 2024.

→ Église : des devis ont été effectués pour la réfection des bandeaux de toit de la sacristie et de la chaufferie. C'est l'entreprise TABOURET établie à Dompierre-sur-Veyle qui a été retenue pour un montant de 2 174,35 € (c'est l'entreprise qui a réalisée la rénovation du clocher).

→ Mairie : le conseil a validé le devis de *Froid de l'Ain* concernant la fourniture et la pose d'une climatisation à l'accueil et dans l'un des bureaux pour un montant de 8 051,28 €. Les travaux seront effectués avant la fin avril.

Assainissement :

Il est prévu dans les toutes prochaines années de rénover la station d'épuration par lagunage actuelle devenue obsolète et sous dimensionnée. À cette fin, une convention a été signée avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant de 11 925 € HT.

Voierie :

Le point à temps sera effectué prochainement afin de reboucher les trous récemment apparus sur les voies de circulation relevant de la compétence communale.

CCPA (Communauté de communes de la Plaine de l'Ain) :

Un conseil communautaire s'est tenu le 15 février 2024.

Les comptes rendus des conseils communautaires sont disponibles sur le site de la CCPA dès leur approbation qui survient généralement lors du conseil communautaire suivant.

Le lien utile : <https://www.cc-plainedelain.fr/fr/conseils-communautaires.html> .

BUCOPA (Syndicat mixte Bugey - Côtière - Plaine de l'Ain) :

Le territoire du BUCOPA occupe une situation géographique stratégique au cœur des dynamiques économiques de l'aire métropolitaine lyonnaise. Il est confronté au défi permanent d'associer croissance et développement à la préservation de sa propre identité.

Le syndicat, qui est basé au siège de la CCPA, établit le SCoT (Schéma de Cohérence Territorial). Ce document définit, pour ce territoire, la stratégie et le cadre réglementaire de l'ensemble des politiques publiques à horizon 2030 en matière d'habitat, de développement économique, de commerces, de services, de mobilité, de transition énergétique, d'agriculture, et de tourisme.

Le dernier conseil syndical de cet organisme s'est tenu le 21 février 2024.

Pour plus d'informations sur le BUCOPA, se reporter au site : <https://www.bucopa.fr/> .

SIEA (Syndicat Intercommunal d'énergie et d'e-communication de l'Ain) :

Une assemblée générale s'est tenue à Bourg-en-Bresse le 16 février dernier. Parmi les points abordés à l'ordre du jour, citons les rapports suivants :

- le point sur le développement de la communication électronique (fibre optique) ;
- l'augmentation du capital de la SEM LEA (Société d'économie mixte Les énergies de l'Ain) ;
- le groupement de commandes d'IRVE (Interfaces de recharge des véhicules électriques) pour faciliter l'implantation de celles-ci sur les communes.

Cette réunion s'est achevée avec le *Débat d'orientation budgétaire* pour 2024.

Prochaine assemblée générale le 23 mars prochain.

Pour plus d'informations sur cet organisme, se reporter au site : <https://siea.fr/> .

Les ordres du jour, les présentations et les comptes rendus des réunions sont disponibles sous l'onglet « Documentation ».

Location de la salle des fêtes :

Compte tenu de l'augmentation des coûts de l'énergie, le Conseil municipal vote une augmentation de 50 € sur le tarif de la location de la salle des fêtes entre le 1er novembre et le 31 mars, avec mise en application le 1er novembre 2024.

Retrouvez les tarifs de location de la salle des fêtes (qui ne tiennent pas compte de cette augmentation les 5 mois d'automne-hiver) sur le bulletin municipal de décembre 2022.

Vivre ensemble :

- Il est rappelé que les poubelles de la salle des fêtes sont exclusivement réservées à l'usage de celle-ci. Il est donc interdit d'y déposer ses ordures.
- De nombreux véhicules circulent sur la commune à une vitesse excessive. En conséquence, des contrôles inopinés de la gendarmerie seront effectués.
Merci également de respecter les priorités à droite et la signalisation (comme, par exemple, le panneau STOP route de Bressolles près de l'église).
- Il est rappelé que les chiens doivent être tenus en laisse lors des promenades et qu'il convient, pour le confort de tous, de limiter les aboiements excessifs de nos compagnons canins.

Recensement :

Le recensement effectué en ce début d'année fait état de 959 habitants pour la commune.

Usages de l'eau :

La démarche partenariale « L'eau de l'Ain », issue des ateliers de l'eau, met en œuvre 31 actions plébiscitées par les acteurs de l'Ain sur les enjeux de sobriété, d'adaptation au changement climatique, et de résilience dans les différents usages de l'eau.

La vulgarisation des arrêtés « sécheresse » est l'une des actions engagées.

Pour concrétiser cette action, une enquête est lancée afin de réaliser un état des lieux auprès des élus et de leurs administrés. Les résultats permettront d'évaluer l'appropriation des arrêtés sécheresse et d'élaborer une stratégie efficace de communication.

Lien du questionnaire :

<https://enqueteur.ain.equipement-agriculture.gouv.fr/index.php?r=survey/index&sid=184323&lang=fr>

Enquête en ligne accessible jusqu'au 30 avril 2024.

QR code du questionnaire disponible sur la page de la commune sur PanneauPocket.

Un article plus complet est à retrouver sur le site de la commune :

<http://www.commune-faramans.fr/enquete-sur-les-usages-de-l> .

Agenda :

Dimanche 24 mars 2024 :

Nettoyage de printemps organisé par la Municipalité et la Société de Chasse.

Rendez-vous à 9 h sous la halle.